

Particuliers
Mayotte

Guide des Conditions

Tarifaires

au 1^{er} avril 2010



BRED

Banque et populaire à la fois.



Madame, Monsieur, Chers Clients,

Nous avons le plaisir de mettre à votre disposition le nouveau guide de nos conditions tarifaires actualisées et applicables au 1^{er} avril 2010.

Vos témoignages de fidélité et de satisfaction nous portent à être toujours plus présents à vos côtés en vous offrant des services de qualité irréprochable et au plus juste prix.

Le présent guide tarifaire est également disponible dans chacune de nos agences et peut aussi être consulté sur notre site Internet : www.bred.fr.

Avec l'aide de votre Conseiller Bred, il contribuera au choix de solutions adaptées à votre situation et à vos attentes.

Nous restons à votre écoute pour vous apporter tout complément d'information et vous remercions, Madame, Monsieur, Chers Clients, de votre confiance.

Très cordialement.

*Jean-Michel Laty
Directeur général de la Bred Banque Populaire*

Vous trouverez ci-après les principaux tarifs des produits et services liés à la Convention de compte de dépôt, applicables au 1^{er} avril 2010. Ils sont exprimés en euros TTC.

Nouvelles dispositions

De nouvelles dispositions législatives et réglementaires, liées à la transposition en droit français de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, entrent en application à compter du 1er novembre 2009.

Cette Directive européenne visant à établir un cadre juridique commun pour l'instauration d'un marché unique des services de paiement en Europe, concerne tous les Clients, Particuliers, Professionnels et Entreprises des Banques françaises.

De façon concrète, ces nouveaux dispositifs ont pour objectif de faciliter vos opérations courantes en France et dans l'Espace Economique Européen* (versements et retraits d'espèces, virements, paiements par carte, prélèvements, TIP et téléchèques).

Ils s'appliquent :

- Aux opérations libellées en euros ou dans l'une des devises de l'Espace Economique Européen et effectuées à l'intérieur de l'Espace Economique Européen.
- Aux opérations libellées en euros et effectuées sur le territoire de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon ou entre ces territoires et la France Métropolitaine et ses territoires d'Outre-mer, Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

Les principales incidences de ces nouvelles dispositions sont les suivantes :

- En cas de vol ou d'une utilisation frauduleuse de votre instrument de paiement à votre insu, votre Banque prend en charge gratuitement le blocage de votre instrument de paiement ainsi que son remplacement.
- Un allongement des délais durant lesquels vous pourrez contester une opération de paiement effectuée sur votre compte, pendant 13 mois si vous n'aviez pas autorisé cette opération ou si la transaction a été mal exécutée et pendant 8 semaines, sous certaines conditions, s'agissant d'opérations par carte ou par prélèvement, que vous aviez autorisées.
- Une suppression des dates de valeurs dans le cadre des opérations de paiement relevant de cette nouvelle Directive.
- Un encadrement des délais maximum d'exécution d'une opération de paiement à partir du moment de réception de l'ordre par la Banque :
 - 1 jour ouvrable (3 jours ouvrables maximum jusqu'au 1er janvier 2012), pour les opérations en euros, effectuées à partir d'un compte en euros (1 jour supplémentaire pour le traitement des ordres du support papier).
 - 4 jours ouvrables pour les opérations en devises de l'EEE, nécessitant une opération de change.
 - 4 jours ouvrables pour les opérations en devises de l'EEE (hors euros), à partir d'un compte dans la même devise et sans opération de change.

Sauf indication contraire, les modalités d'utilisation et la tarification de vos instruments de paiement sont régies par ces nouvelles règles.

L'entrée en vigueur de ces nouveaux textes juridiques modifie également de façon notable le contenu de votre Convention de Compte de dépôt, cadre contractuel de votre relation avec votre Banque. Ce document mis à jour, détaillant les impacts de la Directive sur les Services de Paiement de façon plus précise, est à votre disposition dans votre agence. Vous pouvez également obtenir son envoi par courrier à votre adresse sur simple demande auprès de votre conseiller.

A noter également que les modifications des conditions tarifaires à l'initiative de la Banque, comme toute autre modification de votre Convention de Compte, vous seront communiquées 2 mois avant leur entrée en vigueur effective.

Ainsi, sauf avis contraire de votre part, ces nouvelles dispositions tarifaires s'appliqueront à compter du 1er avril 2010. Le cas échéant, en cas de refus de votre part, vous pourrez dénoncer votre Convention de Compte courant avant cette date.

* Espace Economique Européen (EEE) : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre (partie grecque), Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovaquie, Suède, Islande, Liechtenstein, Norvège. Au sens de l'ordonnance transposant la Directive Européenne sur les Services de Paiement, la dénomination «France» comprend : la France métropolitaine, ses départements d'Outre-mer, Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

Suivre le fonctionnement de votre compte

Vos opérations courantes

- Ouverture d'un compte avec signature de la Convention de Compte de dépôt gratuit

La Convention de Compte de Dépôt expose les modalités d'ouverture, de fonctionnement et de clôture d'un compte de dépôt pour les personnes physiques agissant à titre privé. Cette convention précise les droits et obligations de la banque et du client.

- Domicilia : aide au changement de domiciliation des prélèvements gratuit
- Le droit au compte : services bancaires de base gratuit
- Frais de tenue de compte (trimestriel) 13,00
- Transfert de compte entre agences BRED et Banque Populaire gratuit
- Clôture de compte gratuit

L'information et le suivi de votre compte

Vos relevés d'information

- Relevés de comptes
 - 1 par mois gratuit
 - 2 par mois 11,34/an
 - 3 par mois 22,57/an
 - après chaque opération (*par relevé, frais d'envoi inclus*) 0,56
- Relevés de comptes sur bred.fr gratuit
- Délivrance d'un BIC-IBAN gratuit
- Autres opérations
 - Historique mensuel (*frais d'envoi inclus*) 40,53/an
 - Edition du relevé en cours par l'agence 1,62
 - Edition d'un relevé antérieur par l'agence 6,26
- Courrier conservé à l'agence à la demande du client (*par compte*) 50,00/an

Carnet de bord patrimonial

- Frais par trimestre pour un envoi trimestriel 12,60
- Frais par trimestre pour un envoi semestriel 6,30

Changement d'adresse

- Changement d'adresse ou modification d'intitulé gratuit
- Changement d'adresse non signalé entraînant le retour du courrier 19,79

Recherche de documents

- Frais de recherche de document suite à contestation (*dans champ Directive sur les Services de Paiement*) gratuit
- Frais de recherche de document (*hors champ Directive sur les Services de Paiement*)
 - Documents de moins d'un an 12,62
 - Documents de plus d'un an 20,21

Dominos

- Adhésion annuelle au programme 19,04

Utiliser vos moyens de paiement

Choisir votre carte bancaire

Carte de paiement (cotisation annuelle)

- Carte Visa Electron
- Carte MasterCard Foot
- Carte Visa et MasterCard
- BRED Affinity MasterCard
- BRED Affinity Gold MasterCard
- Carte WIZZ à partir de 12 ans
- Visa Premier
- MasterCard Platinum

	débit immédiat	débit différé
	29,10	-
	43,20	54,00
	38,40	48,00
	43,20	54,00
	96,00	108,00
	15,00	-
	117,00	129,00
	-	260,00

- e-carte bleue, paiements sécurisés sur internet

8,65/an

Carte de crédit (cotisation annuelle)

- Carte CLR Plus
- Carte Champ Libre
- Carte Créodis

gratuit
15,00
17,00

Les services liés à votre carte bancaire

- Cartilis (par modification du plafond de paiement) 8,42
- Confirmation de code confidentiel (par demande) 13,20
- Frais d'opposition sur carte pour vol ou usage frauduleux gratuit
- Frais d'opposition sur carte pour perte gratuit
- Frais d'opposition sur carte pour utilisation abusive 30,75
- Lettre de notification d'opposition pour utilisation abusive 8,05
- Frais fixes par facture après opposition pour utilisation abusive 5,10
- Réfection de carte bancaire gratuit
- Recherche de facturette en France en cas de contestation gratuit
- Commission de dépassement de plafond de paiement 7,80
- Frais d'utilisation de la fonction « Paiement en trois fois » ⁽¹⁾
 - Montant de la transaction à payer en trois fois
 - à partir de 150 euros et jusqu'à 300 euros 3,00
 - supérieur à 300 euros et jusqu'à 600 euros 6,00
 - supérieur à 600 euros et jusqu'à 900 euros 9,00
 - supérieur à 900 euros et jusqu'à 1 200 euros 12,00
 - supérieur à 1 200 euros et jusqu'à 1 500 euros 15,00
 - supérieur à 1 500 euros et jusqu'à 1 800 euros 18,00

⁽¹⁾ Service exclusif aux cartes Bred Affinity MasterCard et Bred Affinity Gold MasterCard

Services et opérations carte Créodis

■ Frais d'opposition pour vol et usage frauduleux	gratuit
■ Frais d'opposition pour perte	gratuit
■ Frais d'opposition pour utilisation abusive	32,00
■ Renouvellement anticipé (par demande)	8,00
■ Confirmation de code confidentiel (par demande)	6,00

Vos opérations cartes dans les pays des zones Euroland, UE et EEE

La zone EEE comprend : Autriche*, Belgique*, Allemagne*, Espagne*, Finlande*, France*, Grèce*, Irlande*, Italie*, Luxembourg*, Pays Bas*, Portugal*, Slovénie*, Slovaquie*, Bulgarie, Chypre, République Tchèque, Danemark, Estonie, Royaume Uni, Hongrie, Lituanie, Lettonie, Malte, Pologne, Roumanie, Suède, Islande, Liechtenstein, Norvège.

* Pays Euroland incluant par extension : Andorre, Cité du Vatican, Monaco, San Marin

■ Retrait d'espèces en EUROS :

Dans les DAB

■ BRED et Banque Populaire en France	gratuit
■ Autres banques de la zone EEE	
• avec les cartes Visa Premier, Visa Gold Business, MasterCard Business, MasterCard Platinum, MasterCard Champ Libre, Bred Affinity Gold MasterCard,	gratuit
• Pour les autres cartes, à compter du 5ème retrait dans le mois	0,95
• Pour une carte Visa Electron, à chaque retrait	1,00

Au Guichet :

■ De votre agence	gratuit
■ D'une autre banque en France	5,40
■ D'une autre banque de la zone Euroland	4,60 + 1,50 %
■ D'une autre banque hors zone EEE et UE	4,60 + 2,20 %
■ Mise à disposition de fonds dans une autre Banque Populaire	5,50

■ Retrait d'espèces en DEUISES :

Dans les automates

■ Pays Euroland	2,90 + 1,50 %
■ Autres pays hors zone Euroland	2,90 + 2,20 %

Au Guichet :

■ Pays Euroland	4,60 + 1,50 %
■ Autres pays hors zone Euroland	4,60 + 2,20 %

■ Paiement en EUROS :

■ < 50 000 euros zone EEE	gratuit
■ ≥ 50 000 euros zone Euroland, UE et EEE	1,50 %
■ ≥ 50 000 euros autres pays	2,10 %

■ Paiement en DEUISES :

■ Pays Euroland	1,50 %
■ Autres pays	2,20 %

Pour les retraits en Francs CFA et Francs CFP, seuls les frais fixes sont appliqués.

Utiliser un chéquier

■ Dépôt d'un chèque sur votre compte <i>La date de valeur appliquée est J+3 ouvrés</i>	gratuit
■ Paiement par chèque <i>La date de valeur appliquée est J-2 calendaires</i>	gratuit
■ Envoi de chéquier à domicile en recommandé simple	8,77
■ Envoi de chéquier à domicile en courrier simple	3,01
■ Mise à disposition du chéquier à l'agence	3,45
■ Frais d'opposition sur un chèque	17,16
■ Frais d'opposition sur un chéquier	31,24
■ Renouvellement automatique de chéquier	1,10
■ Destruction du chéquier non réclamé par le client	5,06
■ Bordereaux pré-imprimés de remises de chèques avec renouvellement automatique	gratuit
■ Photocopie de chèque	8,30

Vos chèques de banque

■ Frais d'émission d'un chèque de banque ou d'un chèque certifié	14,00
--	-------

Les incidents de paiement

Forfait de frais par chèque rejeté faute de provision

Les forfaits de rejet d'un chèque comprennent : les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour régularisation, la demande de mainlevée d'interdiction bancaire, la lettre d'information préalable pour chèque non provisionné.

■ Chèque d'un montant inférieur à 50 euros	20,57
■ Chèque d'un montant supérieur ou égal à 50 euros	40,57

Les frais de rejet de chèque pour défaut de provision sont facturés uniquement à la première présentation infructueuse du chèque.

Chèque payé sur un compte en interdiction bancaire

■ Frais de chèque payé sur un compte en interdiction bancaire déclaré à la Banque de France	36,43
■ Frais de lettre d'information préalable pour chèque non provisionné	8,50
■ Frais de mainlevée d'incident sur chèque	gratuit

Incident sur chèque remis à l'encaissement

■ Frais de chèque remis à l'encaissement et retourné impayé	17,09
---	-------

Emettre ou recevoir un virement

■ Virement ou Eurovirement SEPA occasionnel ou permanent émis vers un compte BRED Banque Populaire	gratuit
■ Virement ou Eurovirement SEPA occasionnel émis vers un compte d'un autre établissement	
■ Par Internet (<i>abonnement bred.fr</i>)	gratuit
■ Au guichet de votre agence	
- avec BIC-IBAN	4,01
- sans BIC-IBAN	6,70
■ Virement ou Eurovirement SEPA permanent émis vers un compte d'un autre établissement	
■ Par Internet (<i>abonnement bred.fr</i>)	0,78
■ Au guichet de votre agence (<i>avec BIC-IBAN</i>)	1,05
■ Secur e-bred	gratuit
■ Frais d'opposition à un virement avant exécution	
■ Dans les délais légaux de révocation	gratuit
■ Frais d'impayé sur virement faute de provision	11,65

Autoriser un prélèvement sur votre compte

■ Frais de mise en place d'un avis de prélèvement	gratuit
■ Paiement d'avis de prélèvement et de Titres Interbancaires de Paiement (TIP)	gratuit
■ Frais d'opposition sur prélèvement avant exécution	gratuit
■ Frais d'opposition définitive sur prélèvement avant exécution (retrait du consentement)	16,22
■ Frais de rejet de prélèvement pour contestation du débiteur	gratuit
■ Au motif qu'il n'a pas été autorisé	16,22
■ Autre motif (sauf sans provision)	16,22
■ Rejet avis de prélèvement «sans provision»	20,00
■ Montant > 20 euros	montant du prélèvement
■ Montant < 20 euros	montant du prélèvement

Opérations nécessitant un traitement particulier

■ Frais de remise de chèques mélangés ou mutés	6,34
■ Frais de traitement chèque muté	11,00
■ Frais de chèque non normalisé	23,92

■ Frais par saisie attribution ou saisie conservatoire	108,14
■ Frais par avis à tiers détenteur	108,14
■ Opposition administrative	10 % du montant dû maximum 108,14

■ Commission d'intervention	
La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (en cas d'insuffisance de provision, d'une écriture présentée sur un compte faisant l'objet d'une saisie, d'un avis à tiers détenteur, d'une opposition administrative ou d'un blocage).	
■ par opération (dans les limites de 3 par jour et 25 par mois)	9,43
En cas de rejet, cette commission est ajoutée au forfait de frais par chèque rejeté faute de provision.	

Accéder à votre banque à distance

Par Internet sur www.bred.fr

■ Abonnement à bred.fr (consultations et transactions illimitées)	3,30/mois
■ Option «bred banque privée»	gratuit
■ Carte Secur e-bred, sécurisation renforcée des virements	gratuit
■ Option «La Bourse»	gratuit
■ e-Carte Bleue, paiements sécurisés sur internet	8,30/an
■ Abonnement à bred.fr jeunes (consultations illimitées)	gratuit

Par téléphone

■ BRED Direct Services	
■ Abonnement annuel	18,20
■ Coût de la communication (selon tarif en vigueur)	0,31/mn

*BRED Direct Services : 0892 68 22 11
du lundi au vendredi de 10h à 23h
le samedi de 10h à 19h*

■ Tonalité Plus 0897 652 200	
■ Abonnement	gratuit
■ Coût de la communication (selon tarif en vigueur)	0,51/appel
■ SMS +	
■ Composez le 6 11 10 à partir de votre mobile	0,35/SMS

Sur votre téléphone mobile avec Message +

■ Message + Infos	
■ Abonnement mensuel (5 messages / semaine)	6,00
■ Abonnement mensuel (2 messages / semaine)	3,00
■ Message + Flash	
■ Abonnement mensuel	1,00
■ Par message envoyé	0,50

Par Minitel ou par fax

■ Dispobank (minitel 3614 BRED)	
■ Abonnement	15,00/trimestre
■ Mise en relation (pour chaque accès)	0,02
■ Coût de la communication	0,10/mn
■ Dispofax	
■ Abonnement	gratuit
■ Par page de télécopie reçue par le client	2,60

Choisir votre convention de relation

CONVENTION EQUIPAGE

La Convention de relation Equipage comprend des services bancaires essentiels à la gestion de votre compte au quotidien, ainsi que toute une gamme de services complémentaires offerts

- L'essentiel :
 - Une carte bancaire à choisir dans la gamme
 - Protection Paiement, l'assurance de vos moyens de paiement
 - Une autorisation de découvert et son assurance décès (après analyse du dossier et sous réserve d'acceptation de la Banque)
 - BRED Direct Services, banque à distance par téléphone incluant le service opposition 24h/24
- Des services offerts intégrés à la Convention Equipage
 - Confirmation du code confidentiel carte
 - Frais d'opposition sur prélèvement
 - Cartilis, modification du plafond de paiement carte
 - 2 chèques de banque par an
 - Relevé de compte supplémentaire en libre service
- Le tarif mensuel de votre Convention Equipage

- Visa Electron
- Visa Classic/MasterCard
- MasterCard Foot
- BRED Affinity MasterCard
- BRED Affinity Gold MasterCard
- Visa Premier
- MasterCard Platinum

débit immédiat	débit différé
7,74	-
8,52	9,32
8,92	9,82
8,92	9,82
13,32	14,32
15,07	16,07
-	26,98

CONVENTION DÉDIÉ JEUNES

- Pour les 12/17 ans
 - Pour 1,25 euro par mois :
 - carte Wizz
 - bred.fr mineurs
- A partir de 16 ans : possibilité de souscrire une carte bancaire
 - Pour 2,00 euros par mois :
 - carte Electron
 - bred.fr mineurs
- Pour les 18/25 ans
 - Pour 2,00 euros par mois :
 - carte bancaire de votre choix
 - accès à bred.fr
 - Des services offerts :
 - autorisation de découvert jusqu'à 250 euros (après analyse du dossier et sous réserve de l'acceptation de la banque)
 - une carte Monéo

Tous services ou produits complémentaires, parmi une liste définie par la banque et intégrés à la Convention bénéficient de 35 % de réduction

Baséo est une offre destinée aux clients sans chéquier.

- Baséo Banque Populaire se compose des services suivants :
 - Une carte Electron à autorisation systématique
 - Deux chèques de banque par mois
 - La consultation à distance du solde de votre compte *(par téléphone)*
 - Un changement d'adresse une fois par an
 - Un relevé de compte par mois
 - Des relevés BIC-IBAN
 - L'encaissement des virements reçus
 - L'encaissement de chèques déposés sur votre compte
 - Le dépôt et le retrait d'espèces *(dans votre banque)*
 - Le paiement de prélèvements ou de titres interbancaires de paiement (TIP)

Gérer votre épargne

Gérer votre épargne

- Crescendo (gestion automatique de votre épargne) 9,15/an

Frais de transfert

- PEL, CEL, PEP Banque
 - Vers une Banque Populaire gratuit
 - Vers un autre établissement 60,43
- PEP Revenus et PEP Capital 10 % des intérêts
- avec un minimum de 76,22

Gérer votre compte d'Instruments Financiers

Vos Transactions titres

Coût par ordre (achat ou vente), courtage compris (hors impôt de bourse)

- Valeurs cotées à la Bourse de Paris

Vous passez votre ordre sur bred.fr

- Commission proportionnelle 0,438 %
- minimum par ordre 6,69

Vous passez votre ordre par l'intermédiaire d'un conseiller financier

- Commission proportionnelle 0,995 %
- Commission fixe 7,58

Les ordres passés avec le Service de Règlement Différé (SRD) sont soumis

à la perception d'une commission calculée au prorata temporis réel sur les achats et ventes compensés pour une même valeur

0,600 %

- Frais de souscription d'actions de sicav, de parts de fonds communs de placement d'autres établissements 30,00

- Valeurs cotées à l'étranger nous consulter

La clientèle des 18-25 ans bénéficie d'une tarification spécifique qui peut être obtenue auprès des conseillers BRED en agence.

Les droits de garde

- Valeurs émises par le Groupe Banque Populaire gratuit

- Autres Valeurs

- Commission proportionnelle (sur valorisation au 31 décembre)
 - jusqu'à 50 000 euros 0,226 %
 - pour la partie de 50 000 à 150 000 euros 0,184 %
 - pour la partie supérieure à 150 000 euros 0,084 %

- Frais fixes par ligne

- titres au porteur cotés en France et déposés chez Euroclear 3,85
- autres titres 12,01

- Minimum de perception par comptes Titres 24,75

- Titres bénéficiant d'un mandat de gestion nous consulter

- Hisséo : alimentation automatique sur compte d'Instruments Financiers ou PEA gratuit

Avec Hisséo, constituez-vous une épargne financière par une alimentation mensuelle programmée sur un compte d'Instruments Financiers ou un PEA.

Frais de transfert de votre compte d'Instruments Financiers

- Frais de transfert vers un établissement autre qu'une Banque Populaire (par ligne)
 - frais de transfert sur titres cotés en France 9,21
 - frais de transfert sur titres cotés à l'étranger (frais d'intermédiaire non compris) 32,37
 - minimum facturé par compte titres 47,13
- Frais de transfert de PEA vers un établissement autre qu'une Banque Populaire 55,69
- Par ligne 9,20

Gérer votre trésorerie

Votre facilité de trésorerie

- | | |
|----------------------------|------------------|
| ■ Champ Libre Réserve | TBB+2% à TBB+5% |
| ■ Créodis TEG révisable de | 11,50% à 17,95 % |

Compte en dépassement de l'autorisation

- | | |
|--|-------|
| ■ Action de recouvrement : lettre de mise en demeure | 20,60 |
| ■ Frais de gestion sur compte en anomalie | 16,86 |

Financer vos projets

Vos prêts personnels

Les commissions de réalisation

- | | |
|--|--------|
| ■ Prêt consommation (hors offres spécifiques et promotionnelles) | |
| - jusqu'à 4 500 euros | 60,00 |
| - au-delà | 120,00 |

Vos prêts immobiliers

Opérations diverses

- | | |
|--|---------|
| ■ 1er tableau d'amortissement | gratuit |
| ■ Frais de réédition du tableau d'amortissement | 27,00 |
| ■ 1er décompte de remboursement anticipé | gratuit |
| ■ 2ème décompte de remboursement anticipé supplémentaire | 27,00 |

Avenants aux prêts

- | | |
|-----------------------------|--------|
| ■ Frais minimum par avenant | 219,95 |
|-----------------------------|--------|

Commissions de réalisation

- | | |
|---|-------------------------|
| ■ Prêt habitat classique et prêt relais | 1 % du capital emprunté |
| - minimum | 312,00 |
| - maximum | 1 040,00 |
| ■ Notification suite à un incident de remboursement | 24,80 |

Garanties possibles en fonction des prêts

- | | |
|---------------------------------------|----------------------|
| ■ Caution Garantie Habitat | conditions en agence |
| ■ Garanties Casden et MFP | conditions en agence |
| ■ Caution personnelle et solidaire | conditions en agence |
| ■ Nantissement de produits financiers | gratuit |
| ■ Information annuelle des cautions | gratuit |

Protéger votre famille et vos biens

Protéger votre famille

Votre assurance personnelle

- MAV (Multirisque des Accidents de la Vie)
 - Selon formule individuelle ou familiale de 7,50/mois à 21,00/mois
- Protection Revenus décès accidentel
 - Selon l'option retenue de 24,39/an à 48,78/an
- Protection Revenus décès toutes causes selon option retenue
- Autonomis selon option retenue

Les assurances liées à vos comptes et à vos moyens de paiements

- Protection Epargne (LDD) 10,00/an
- Protection Epargne (PEL, PERP, Evolutive, CAPITO) 20,00/an
- Protection Epargne Rytmo 12,00/an
- Protection Epargne Livret A 15,00/an
- Protection Bancaire 21,60/an
- Protection Payement 24,00/an
- Protection Payement Jeunes 12,00/an
- Service Opposition Sécurisée 18,50/an
 - + Option «SOS archives» 34,00/an
- Service Opposition Sécurisée «Jeunes» 9,20/an
 - + Option «SOS archives» 17,00/an
- Protection Juridique 4,00/mois
- BRED Protection Patrimoine fonction de l'âge et du capital choisi
- BRED Protection Capital Obsèques fonction de l'âge et du capital choisi

Transmettre votre patrimoine

- Succession compte ordinaire et compte joint :
 - actif à la BRED inférieur à 3 000 euros 67,15
 - actif à la BRED compris entre 3 001 euros et 15 000 euros (avec un minimum perçu de 67,15 euros) 0,850 % de l'actif
 - actif à la BRED supérieur à 15 000 euros (avec un minimum perçu de 133,90 euros et un maximum de 501,40 euros) 0,41 % de l'actif
 - à chaque intervention majeure 20,10
- Commission sur succession vacante 97,70

Protéger vos biens

IARD

- Assur-BP Auto Consulter votre conseiller
- Assur-BP Habitation Consulter votre conseiller
- Assur-BP Horizon Consulter votre conseiller

Effectuer vos opérations bancaires avec l'étranger

Commission de transfert

Un Eurovirement SEPA est un virement en euros, sans limitation de montant en frais partagés vers l'un des 31 pays de l'Espace Economique Européen avec code BIC (code d'identification international de la banque) et IBAN (relevé d'identité bancaire international).

■ Virement européen d'un montant inférieur ou égal à 50 000 euros à destination de l'espace européen en frais partagés avec BIC et IBAN (frais partagés)	
■ papier	4,01
■ par Internet	gratuit
■ Eurovirement SEPA	4,01
■ Tout autre transfert supérieur à 50 K€ en devises ou en euros quel que soit le montant ou la destination	
■ commission	0,10 %
(avec un minimum facturé de 21,42 euros et un maximum de 208,00 euros, hors frais de correspondants s'ils sont à la charge du donneur d'ordre)	
■ via Internet commission	0,10 %
(avec un minimum facturé de 16,64 euros et un maximum de 156,00 euros, hors frais de correspondants s'ils sont à la charge du donneur d'ordre)	
■ Confirmation par fax	15,60
■ Tarification «devise déplacée» (devise différente de celle du pays de destination)	5,15
■ Coordonnées incomplètes (IBAN et BIC)	12,00
■ Commission des correspondants (si tous les frais sont spécifiés à la charge du donneur d'ordre)	
■ transfert zone EEE	12,35
■ transfert hors zone EEE	20,60

Commission de rapatriement

■ Rapatriement dans l'UE d'un montant inférieur ou égal à 50 000 euros si les coordonnées BIC et IBAN sont fournies et que le virement est stipulé en frais partagés	gratuit
■ Rapatriement d'un Eurovirement SEPA	gratuit
■ Tout autre rapatriement supérieur à 50 K€ en devises ou en euros quel que soit le montant ou la provenance	14,90
■ Avis d'opéré	2,00
■ Commission de non qualité	8,30

Opérations sur chèques

■ Frais fixes sur paiement d'un chèque émis en faveur de non résidents + commission de transfert (voir ci-avant)	12,08
■ Encaissement «sauf bonne fin» de chèque sur l'étranger	21,95

Opérations en devises

■ Achat ou vente de devises au comptant	
• commission de change	0,050 %
• au-delà de 80 Keuros avec un minimum de	0,025 % 14,60

* Avec un montant maximum pour toute transaction de 7 622 euros

Parlons-en

Vous vous interrogez sur une tarification de la banque, vous ne comprenez pas une écriture, la BRED a le souhait de vous apporter une réponse complète dans les plus brefs délais. Vous disposez de trois possibilités :

- **Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié**
- **Vous pouvez également contacter la Direction de la Qualité**
BRED Banque Populaire
Direction de la Qualité - Marc BIRAUD
18, quai de la Rapée - 75012 Paris
- **Un Médiateur est à votre disposition après consultation de la Direction de la Qualité**
BRED Banque Populaire
René HUMETZ - Médiateur de la BRED Banque Populaire
18, quai de la Rapée - 75012 Paris

Pour rester en contact avec votre banque à tout moment



Pour contacter un conseiller par téléphone

En Métropole : 0892 892 211 (0,34 euro/mn)

• du lundi au vendredi de 8h à 22h - le samedi de 8h à 17h

Aux Antilles : 0892 682 211 (0,31 euro/mn)

• du lundi au vendredi de 6h à 16h - le samedi de 6h à 11h

En Guyane : 0892 682 211 (0,28 euro/mn)

• du lundi au vendredi de 6h à 17h - le samedi de 6h à 12h

A la Réunion : 0892 682 211 (0,31 euro/mn)

• du lundi au vendredi de 11h à minuit - le samedi de 11h à 19h

Depuis l'étranger : +33 892 892 211 ou +33 1 41 86 26 00

(coût d'un appel international)



Par courrier

BRED Banque Populaire

Direct Courrier - 94018 - Créteil Cedex - France



Par Internet

www.bred.fr

BRED Banque Populaire, société anonyme coopérative de banque populaire régie par les articles L 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires et aux établissements de crédit, au capital de 341 437 500 euros

552091795 RCS Paris - Ident. TVA FR. 09552091795

Siège social : 18, quai de la Rapée - 75604 Paris Cedex 12 - Téléphone : 01 48 98 60 00